

Les Loges en Josas, le 1 mars 2016

Monsieur Pascal THEVENOT
Maire de Vélizy Villacoublay
2 place de l'Hôtel de Ville
BP 50051
78146 Vélizy Villacoublay Cedex

Objet : Évolution de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élection législative partielle de la 2^{ème} circonscription des Yvelines, l'ALLIANCE ASSOCIATIVE, collectif de 41 associations de riverains de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, préoccupées de longue date par les nuisances engendrées par cette plateforme, souhaite vous présenter un projet de redéploiement constructif de cette dernière, qui conjugue l'amélioration de l'environnement sonore et le développement économique local.

Ce projet fait suite aux conclusions d'une étude que Madame Valérie PECRESSE avait personnellement demandée « sur le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et son impact environnemental et sur l'évolution ou la reconversion d'activités dans le cadre d'un développement durable » confiée en 2012/2013 à CGX-Aéro par la DGAC en délégation du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Il s'inscrit, par ailleurs, en parfaite synergie avec le projet en cours du développement du plateau de Saclay, avec celui en gestation d'une évolution innovante en terme environnemental de la plateforme ainsi qu'avec la revendication des riverains de pouvoir vivre dans un cadre serein.

Le législateur a pris soin d'apporter un cadre juridique explicite à ces trois ambitions.

En effet, l'OIN du Plateau de Saclay, créée par la loi du 03/06/2010 relative au Grand Paris a inscrit sur ses fonds baptismaux la volonté de voir l'innovation industrielle reposer sur la performance scientifique existante et future du territoire et la haute qualité de vie sur la promotion de l'excellence environnementale, en limitant l'empreinte écologique du développement à venir.

D'autre part, la toute récente loi du 22/07/2015, dite « loi de transition énergétique pour la croissance verte » (TECV), stipule que la décarbonisation exige, outre l'inévitable sobriété de la consommation des énergies d'origine fossile, une montée en puissance des énergies renouvelables.

Enfin la loi « constitutionnelle » du 01/03/2005, adossée à la « charte de l'environnement de 2004 », déclare, en son art.1, le droit pour tout individu « à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé ».

Le fonctionnement actuel de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, notablement impacté par l'arrivée massive d'un trafic hélicoptère, ne va pas dans le sens de ces trois ambitions. De même la récente présentation, à laquelle Madame Valérie PECRESSE participait à Toussus le 2 avril 2015, par les « décideurs » de la plateforme, d'un « cluster de l'avion du futur », bien que digne d'un incontestable intérêt, ne nous semble pas à même d'apporter une solution rapide et suffisante aux légitimes revendications formulées depuis des décennies par les riverains.

Aussi l'Alliance Associative souhaiterait vous entretenir du projet qu'elle propose, après un an de maturation, et recueillir vos avis et suggestions.

Alliance Associative pour la Suppression des Nuisances Aériennes et La Reconversion de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble

Ce projet, décrit et argumenté plus en détail dans le document joint, peut se résumer ainsi :

- L'aérodrome de Toussus a vocation à devenir la plateforme française pionnière de l'aviation électrique. L'ALLIANCE soutient pleinement l'orientation prise en ce sens par la Préfecture des Yvelines et par la Municipalité de Toussus. L'E-Fan d'Airbus y a déjà effectué des démonstrations convaincantes, et la certification d'avions-école électriques d'ici 2018 est maintenant crédible. Ils sont appelés à remplacer à terme les petits avions bruyants, ne pouvant répondre notamment aux normes Calipso IP 60 (silencieux inadaptables).
- Les 168 ha de la plateforme sont largement adaptés à l'installation progressive d'un écosystème électrique combinant ferme solaire et stockage des énergies intermittentes ; si une production d'énergie photovoltaïque pourrait aisément s'implanter dès maintenant sur un ou deux hectares, on peut tabler à terme sur une vingtaine d'hectares, après abandon de la piste secondaire, au sud. La présence des filières de stockage (batteries, hydrogène, réseau de chaleur, etc.) serait assurée à la fois en R&D et en exploitation.
- À l'entrée de l'aéroport (autour ou dans le hangar historique Farman) serait installé un espace d'exposition permanent, tous publics, vitrine de l'ensemble des offres concernant les énergies renouvelables, les solutions HQE pour l'habitat, la mobilité électrique, la robotique civile. Ce « musée du futur » serait un pôle attractif, et bientôt indispensable, pour les 12 millions de franciliens de plus en plus sensibilisés à ces problématiques environnementales mais qui ne savent où aller s'informer de façon globale avant de s'investir.

La contrepartie, pour les riverains de Toussus, serait un ciel apaisé, un paysage peu impacté, une histoire aéronautique respectée et poursuivie ; mais à la condition impérative que l'activité hélicoptère tourisme/affaires y soit abandonnée et que l'aviation ILS y soit limitée, au plus au niveau actuel (et notamment sans allongement de la piste nord !).

Nous ne doutons pas de votre intérêt pour des propositions concrètes émanant de la société civile sur un territoire que vous connaissez bien, et espérons que vous pourrez prendre en considération notre projet, celui-ci faisant par ailleurs l'objet d'une large communication auprès des élus et habitants de la région concernée.

Nous participerons à votre réunion publique le 9 mars prochain pour y recueillir votre position.

Comptant sur votre meilleur accueil et suite favorable à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'ALLIANCE,



Christian MAUDUIT

Président de l'Association Ciel Calme à Magny les Hameaux

Documents joints :

- Plan et descriptif du projet d'évolution de l'aérodrome de Toussus-le-Noble
- Extrait de l'article consacré au projet dans le n° de déc/2015 de « Liaison », bimestriel de FNE-IdF